

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2017/10/22/2017013708/justel>

Dossier numéro : 2017-10-22/13

Titre

22 OCTOBRE 2017. - Loi portant des dispositions fiscales diverses I

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 10-11-2017 page : 98213

Entrée en vigueur : 20-11-2017

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications en matière d'impôts sur les revenus

[Section 1re.](#) - Vélos électriques

Art. 2-5

[Section 2.](#) - Exonérations des indemnités compensatoires attribuées par les régions

Art. 6-9

[Section 3.](#) - Réduction complémentaire pour pensions et revenus de remplacement

Art. 10-11

[CHAPITRE 3.](#) - Modifications de l'article 150 du Code des droits de succession et des articles 20bis et 513 du Code des impôts sur les revenus 1992

Art. 12-14

[CHAPITRE 4.](#) - Modification de l'article 126¹ du Code des droits et taxes divers

Art. 15

[CHAPITRE 5.](#) - Confirmation d'arrêtés royaux pris en exécution de l'article 37, § 1er, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée

Art. 16

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.